L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 72. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 JUIN 1873. 25me Année.

DUFOUR & LIBERT,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 14 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à l'entrepôt, No 74, rue Ste-Anne—un lot de meubles.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — 1° Deux belles propriétés rue des Grands Hommes, 2° Propriété de grande valeur rue St. Louis.—3° Terraine rue Gravier, terrains rue Dauphine, propriétés rue Bourgogne, rue Ste Anne, rue St. Philippe, Frenar, etc, etc.

Par G. de Férriet & Co., à la Bourse d'Encan St. Louis, rue St-Louis—cottage de prix rue Constantinople, entre l'Ursulines et Perrier.

Par Charles E. Fortier, à la Bourse d'Encan St. Louis—propriété de prix rue Rocheblave, et deux terrains rue Hôpital, entre Frenar et Johnson.

Par Nash & Hodgson, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles—résidence (chalet) et neuf terrains à l'angle des rues St. Antoine et Roman.

Par E. Boyer & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, rue des Magasins, 55 et 57—coiffers en plaqué double, couteaux, etc.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — lingerie, chapeaux, etc.

ATTENTION !

1er Aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., en son entrepôt No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, le Shérif procédera à la vente à l'encherre de meubles et effets.

Jolie maison cottage à l'encan. MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront aujourd'hui à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, une maison cottage et neuf lots de terre, rue St-Antoine, au coin de la rue Roman ; voyez l'annonce.

SUCCESSION DE CYRILLE LABICHE.

Vente à l'encan de ce jour, par S. Guinault, encanteur — Les propriétés suivantes seront vendues aujourd'hui, à midi, par l'entremise de S. Guinault, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, pour le compte de la succession susdite :

2 terrains vacants, rue Gravier.
2 lots de terre avec les améliorations, rue Bourgogne No. 214, 225 et 267.
Un terrain de prix, rue Dauphine, entre celles Conti et St. Louis.
Propriété rue Ste Anne, près Claiborne, No. 200.
Propriété rue St. Philippe, entre Miro et Touti.
Trois autres propriétés, rue Frenar, No. 154, 156 et 158.
Trois lots de terre avec bâtisses, rue des Ursulines, entre Burgundy et Roche blave.
Magnifique propriété, rue St. Louis, connue sous le nom de restaurant St. Louis.
Deux belles propriétés de campagne, rue des Grandes-Hommes, près de celle de M. Castaing.
Les propriétés ci-dessus seront vendues, sans aucune réserve, pour effectuer un règlement définitif entre les héritiers et à des conditions très avantageuses.
Pour plus de détails se référer à l'annonce de ce jour.

Une Supposition.

Nous savons que le problème que présente aujourd'hui à résoudre les embarras financiers de la Louisiane est complexe, et que la solution n'en saurait être simple, mais nous allons essayer de démêler les résultats qu'on obtiendrait par une seule mesure qui entraînerait forcément une grande quantité de réformes de tout genre.

Supposons que, demain, une Convention ou une Législature adopte la loi suivante :

" Le maximum des taxes d'Etat, tout compris, est irrévocablement fixé à un pour cent par an.

" Le maximum des taxes municipales de la Nouvelle-Orléans est irrévocablement fixé à un et demi pour cent par an.

" Le maximum des taxes de paroisse est irrévocablement fixé à un demi pour cent par an.

" Il est interdit à l'Etat, aux municipalités et aux paroisses de contracter aucune dette, d'émettre aucun papier, et leurs budgets respectifs doivent être limités strictement au montant de leurs ressources."

Supposons qu'une loi de ce genre soit adoptée et négligeons les détails pour voir les résultats d'ensemble.

L'effet produit, serait, selon nous, immédiat et magique.

Ce serait une réduction de moitié pour les taxes municipales et d'Etat : or ces taxes s'élèvent à plus de onze millions ce qui donnerait une réduction de cinq millions et demi, sans parler de la réduction sur les taxes de paroisses. Le capital que représente un intérêt annuel de cinq millions et demi est de cinquante millions environ. Ce serait l'affranchissement de ce capital que produirait une semblable mesure, et, par suite, le soulagement immédiat de la propriété, de l'agriculture et du commerce.

En effet, la taxe de cinq et quart qui grève, en ce moment, la propriété urbaine a causé une dépréciation énorme dans la valeur de cette propriété. Le capital qu'elle représente, ou que représentent les créances hypothécaires qui la grèvent, est donc anéanti momentanément ou paralysé, car, si on veut réaliser on perd la moitié de la valeur nominale. De là, une gêne effroyable dans le marché monétaire, la stagnation des affaires et l'impossibilité pour la ville d'aider l'agriculture dans la mesure nécessaire aux besoins de celle-ci.

Mais que cette charge permanente de plus de cinq pour cent soit diminuée de moitié et voilà le capital que représente cette économie (qui ne sera pas de moins de quatre millions annuellement sur les taxes d'Etat et de ville pour les propriétés urbaines) qui ressuscite, redevient réalisable et disponible sous une forme ou sous une autre. Les hommes d'affaires n'ont pas besoin d'une longue démonstration pour apprécier à quel point le marché en serait allégé et quels immenses avantages il en résulterait.

L'allégement pour les paroisses serait aussi considérable, et l'agriculture se trouverait débarrassée de la moitié du fardeau qui pèse sur elle. La sécurité qui en résulterait pour l'avenir ne contribuerait pas moins que la réduction immédiate, à rétablir le crédit, à rendre la confiance et à redonner à tous les travaux et à toutes les industries une vigueur nouvelle.

Mais, dira-t-on, comment fera-t-on, si on réduit de moitié les ressources des divers budgets ? Qu'on ne s'inquiète pas de cela. Rien n'est plus facile à arranger. On fera comme on faisait autrefois, quand le budget des dépenses de l'Etat comme celui de la ville ne dépassait pas deux millions par an.

Deux choses ont contribué à porter ces budgets de deux millions chacun à sept millions et demi (cette année les deux budgets réunis ne s'élèvent qu'à onze millions et demi). Ces deux choses sont : l'extravagance dans les dépenses et l'intérêt et l'amortissement des nouvelles dettes. On supprimera l'extravagance dans les dépenses et on y introduira l'économie et même la parcimonie. Quant aux dettes créées par le régime radical, il y en a quatre vingt-dix-neuf sur cent qui sont le produit de la fraude et de la vénalité—et il n'y a pas un dollar sur mille qui ait profité à l'Etat ou à la ville. On appliquera à ces dettes la loi des suspects, c'est-à-dire qu'on suspendra tout paiement en capital et intérêt jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une révision et à une épuration sévère, à la suite de laquelle on ne réadmettra comme créances légitimes que celles dont l'Etat aura réellement bénéficié et jusqu'à concurrence de ce qu'elles auront valu à l'Etat.

C'est une mesure héroïque et radicale que nous proposons là, mais aux grands maux les grands remèdes. Mieux vaut cela que la banqueroute et une répudiation générale. Or, c'est à cet abîme que nous marchons avec une rapidité effrayante. Quand un navire coule on n'hésite pas à jeter une partie de la cargaison par dessus bord pour sauver le reste. Or, nous proposons, non de sacrifier une partie de nos biens, mais de rejeter une partie des fardeaux illégitimement et frauduleusement imposés à l'Etat et à la ville par un gouvernement et une administration qui n'ont été composés que de mandataires infidèles et usurpateurs. C'est bien moins douloureux et bien moins pénible et on sera tout profit, sans que l'honneur ait à en souffrir.

Au moment où on débat les bases sur lesquelles se formera un nouveau parti ou une nouvelle organisation, nous avons cru bon de lancer notre suggestion afin que les organisateurs du mouvement puissent la prendre en considération. Le pays est ruiné, il est perdu si on ne fait pas quelque chose d'analogue à ce que nous proposons. Or, la question du salut commun ne doit pas être perdue de vue ou négligée, pour des discussions sur des questions de pure forme, questions qui se trouvent déjà résolues tacitement par la tendance des esprits.

Le malade est sur le point de succomber sous le poids des fardeaux qui l'écrasent. Si on veut le sauver, il faut aviser à le débarrasser au plus tôt de ces fardeaux, sinon on arrivera à ne discuter que sur un cadavre, et on aura perdu la proie pour courir après l'ombre.

SYLVESTER-LARNED INSTITUTE. — Nous avons eu le plaisir d'assister, hier soir, à une soirée musicale et littéraire donnée par les jeunes demoiselles qui suivent les cours de cette Institution. Les exercices littéraires ont consisté en dialogues et récitations, en anglais et en français, et les jeunes élèves se sont très convenablement acquittées de leurs tâches. Deux chœurs et quelques morceaux de chant ont agréablement varié le programme. Nous devons une mention toute spéciale à l'exécution, remarquable par la vigueur et l'ensemble, de trois quatuors de piano par les élèves de Mme Herr, qui est chargée de l'enseignement du piano dans l'établissement. Le galop "cortícole", de Grau, la marche "des Tambours", et le quatuor de "Rigoletto" ont été rendus dans un excellent style, et nous félicitons sincèrement les élèves et leur professeur. Mlle Mina B.... a joué le trémolo, de Prudent, avec beaucoup de goût et de correction et a été fort applaudie. Mlle Marie Herr, a exécuté le grand morceau de Listz sur le *Prophète* avec une maestra réellement remarquable, qui nous autorise à dire que cette jeune personne est appelée à tenir, comme sa mère, une place distinguée parmi nos professeurs de piano ; car elle joint aux avantages d'une excellente éducation musicale une organisation qui révèle une artiste d'avenir.

UBASSY ENCORE A CHICAGO.

Nous avons déjà rendu compte des parties de billard que M. Ubassy a jouées, à Chicago, avec le plus fort joueur de l'Ouest, M. Bessunger. Celui-ci, encouragé par son succès, (car il a gagné deux manches sur trois, en recevant, bien entendu, l'avantage immense du décompte), a provoqué le Furet pour une quatrième partie dont les conditions ont été faites par Bessunger et acceptées, sans modification aucune, par Ubassy. Ubassy devait faire 500 points et Bessunger 500. Dans les séances précédentes, les deux tiers du montant des recettes produites par les entrées, appartenaient à Ubassy et l'autre tiers à Bessunger. Dans la dernière partie, le vainqueur devait recevoir le montant entier. Il y avait, en sus, un enjeu de cinq cents dollars.

La partie a eu lieu avant-hier soir, jeudi, et en voici le résultat qui nous est transmis par le télégraphe :

"Ubassy a battu Bessunger de 130 points. Quand le premier a eu terminé les 370 carambolages, son adversaire n'en avait que 370. La moyenne d'Ubassy est de 17 et 7-9èmes, et celle de Bessunger, de 8 et 2-9èmes. Le premier a fait une série de 116."

Nous voyons dans les journaux de Chicago, que M. Charles Lacombe se proposait, le même jour, jeudi dernier, de publier, dans les journaux de l'Est, un acte par lequel Ubassy défie tous les joueurs des Etats-Unis dans une partie de trois manches, de 500 points ou plus chacune, avec un enjeu de 500 à 5000 dollars de chaque côté, la partie devant se jouer dans la ville de New York, du 16 au 23 du courant. M. Lacomme offre, en outre, de parier 1000 dollars qu'Ubassy gagnera deux manches au moins sur les trois de la partie. Nous savons, soit peu, s'il y a, à New York, un joueur qui ose, à ces conditions, se mesurer avec le Furet.

TRIBULATIONS D'UN STEAMER.—Le steamer *Memphis*, capt. Mellon, était parti d'ici pour Liverpool, le 26 avril. Après une détention de 22 jours à la barre du fleuve il fut obligé de revenir pour cause d'accident arrivé à son hélice. Le *Memphis* déchargera son fret à l'Elevator, et fut conduit aux docks où il fut entièrement réparé et fourni d'une nouvelle hélice. Il repartira ce matin avec la même cargaison qu'il avait déposée à l'Elevator et qui est dans le même état où elle se trouvait avant l'accident.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker ; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

—Lampes d'une piastre vendues à 50 cents, No 62, Camp, et 15, Dauphine.

1000 cartons de rubans assortis provenant des encans de New York, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres. Occasion sans pareille.

Louisiane.

Nous extrayons ce qui suit du *Meschacébé* de St. Jean Baptiste et St. Charles :

Il s'est passé dimanche ici, rive droite près du magasin de M Théodule Chauff, un mystère que nous n'essayons pas d'éclaircir. Un inconnu, chargé de chaînes, comme un prisonnier évadé, a été trouvé le matin sur la levée, fatigué, inquiet et priant les passants de le débarrasser des chaînes qu'il portait. Sa présence a causé une certaine émotion, mais il n'a pas été arrêté et a pu gagner le chemin de fer délivré des ornements suspects qu'il traînait avec lui, et qui sont déposés comme un trophée à la Maison de Cour. Le misérable est allé se faire pendre ailleurs.

— Le fleuve a baissé rapidement ces jours derniers, et pour de bon, car les "chevrettes Alphonse", colombes arrisées de l'arche, ont fait leur apparition, et c'est là, signe indubitable de la retraite des eaux.

— Nous regrettons d'apprendre qu'un second enfant de M. Adam O. Haydel vient de mourir de la petite vérole.

— L'habitation Fortier frères, à St-Jacques, nous dit-on, a été adjugée, samedi dernier, à la Banque d'Amérique, pour la somme de $21,000.

— Le *Chief*, de Donaldson, nous apprend que la foudre est tombée dernièrement sur la cheminée de la maison de notre ami Just Comès. Heureusement il n'y a eu que quelques dommages matériels, et aucun des membres de cette excellente famille n'a été blessé.

SANGLANTE TRAGÉDIE A SHREVEPORT.—Un télégramme de Shreveport nous a appris, ces jours derniers, qu'à la suite d'une rencontre entre John Norton, d'une part, et deux autres individus nommés Phil. Spangler et Blake, ces deux derniers avaient été tués. La fatale rencontre a eu lieu dimanche dernier. Un différend existait entre Norton, propriétaire d'un café, et Spangler, à propos d'une dette d'honneur. Il paraît que Norton, mécontent et de mauvaise humeur, tenait à prendre un arrangement à l'amiable, tandis que Spangler croyait à une mauvaise volonté de la part de Norton, et voulait le faire payer. Il rencontra Norton, accompagné de Blake, qui, d'un revolver, et Norton, tirant rengainer, qui, quand un de ses amis, nommé Blake, intervint pour empêcher le combat. Norton fit feu ; néanmoins et atteignit Blake et Spangler. Celui-ci mourut le lendemain, et les médecins n'avaient aucun espoir de sauver Blake. Norton a été écroué sous la prévention de meurtre.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

1000 carton de rubans provenant des encans de New York, seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

— Service complet d'articles de toilette à bon marché, 68, Camp et 15, Dauphine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La procès du pseudo-juge Hawkins contre le *Picayune* a été continué hier devant la Quatrième Cour de District, présidée par le pseudo-juge Lynch.

La salle était comble, et aux bancs des avocats se tenaient pressés toutes les notabilités du barreau louisianais.

Messieurs Cotton, Cooley et Dibble représentaient M. Hawkins et l'avocat-général Ogden et Messieurs Randolph, Singleton et Brown représentaient le *Picayune*.

Les témoins cités par la défense n'ayant pas comparu, l'avocat-général Ogden a demandé que le procès fut renvoyé au lendemain, parce que le témoignage d'une certaine Pélagie Brown, qui a eu autrefois des relations avec M. Hawkins, lui était nécessaire. Il a donc demandé que les députés du shérif fussent mis en campagne pour découvrir la maison où se cachait cette femme.

Une longue discussion s'est engagée alors entre MM. Cooley et Ogden ; le premier soutenant que Pélagie Brown était morte, il y a plusieurs années, et le second affirmant qu'elle existait et qu'elle demeurait à la Nouvelle-Orléans.

M. Burke, qui remplissait les fonctions de surintendant de la police, lors de l'arrestation de Pélagie Brown, accusée d'avoir empoisonné Fanny Crouch, a déclaré, qu'à son avis, elle était morte depuis six ans.

M. Swain, capitaine de la prison de paroisse à la même époque, a déclaré que Pélagie Brown avait été graciée par le gouverneur Wells et qu'elle avait été mise en liberté.

M. Lynn a déclaré qu'il avait rencontré Pélagie Brown samedi dernier, rue des Remparts. Il l'a connue lorsqu'elle était enfermée à la prison de paroisse.

M. Ogden a produit un certificat du recorder des naissances et décès, qui constate que depuis 1854 jusqu'à ce jour, le nom de Pélagie Brown n'a pas été porté sur les registres de décès.

M. Cooley produit un affidavit de M. Hawkins, qui déclare sous serment que Pélagie Brown est morte.

Le pseudo-juge Lynch a dit alors que l'affaire ne pouvait pas être renvoyée ainsi de jour en jour ; que toutes les mesures seraient prises pour trouver cette Pélagie Brown, si elle était vivante ; et que dans le cas où les avocats de M. Hawkins l'auraient fait disparaître, il n'hésiterait pas à donner gain de cause au *Picayune*.

L'affaire en est restée là pour le moment. — Le jury sera organisé ce matin et le procès suivra son cours.

Pendant que la Quatrième Cour de District siégeait hier et, que MM. Ogden et Cooley s'évertuaient à prouver, l'un que la célèbre Pélagie Brown était vivante, et l'autre, qu'elle n'existait pas, un députéshérif, par trop belliqueux, a voulu défendre l'entrée de la Cour à un avocat,— M. Krieg, nous dit-on,—et une lutte était imminente, sans l'intervention de plusieurs personnes.

Les juges à Carrollton continuent, non-seulement à se faire la guerre entre eux, mais à faire la guerre aux avocats.

Nous apprenons que le juge Martin a condamné M. W. T. Scott, hier matin, à six heures de prison pour mépris de Cour. Le juge Parnes, cependant, l'a fait mettre en liberté en vertu d'un mandat d'*habeas corpus*.

Dans notre compte-rendu de l'incendie qui s'est déclaré, hier matin, vers une heure, dans la grocerie de M. Eugène Jahnke, située au coin des rues Roman et Columbus, nous avons dit ce qui suit :

" On ignore l'origine de l'incendie, mais lorsqu'il s'est déclaré, plusieurs personnes ont vu toutes les portes de la grocerie de Jahnke ouvertes et celui ci avait disparu."

M. Jahnke nous prie de dire qu'il n'a pas disparu pendant l'incendie, mais qu'il s'était absenté plusieurs heures avant que le feu se fut déclaré, en laissant un commis pour garder son magasin.

Une enquête a été tenue par le commissaire de police Gernon, relativement à l'incendie qui a éclaté dans la nuit du 25 mai, dans la maison de J.-O. McCall, situé au No 46 de la rue Poeyfarré.

On se souvient que McCall et un certain Daniel Carr avaient été arrêtés deux jours après ce désastre, accusés, tous les deux, d'avoir mis le feu à la maison.

Les officiers Pierson et Harris, du service secret, ont fait depuis, des perquisitions et ont réussi à trouver plusieurs témoins, qui ont comparu devant le commissaire de la première pour municipale. Leurs déclarations ne sont pas de nature à disculper les accusés.

Les deux maisons incendiées, appartenant à McCall, étaient assurées pour $800 à la Compagnie des Manchands ; mais ces deux propriétés devaient être vendues aux enchères publiques par le shérif, conformément à un ordre de saisie.

On suppose donc, et les dépositions des témoins donnent lieu de le croire, que McCall et son factotum Carr, ont voulu s'approprier le montant de l'assurance, avant que la maison passât en des mains étrangères.

Deux tentatives d'incendie ont été faites dans la même nuit ; la première a échoué, grâce aux pompiers ; mais la seconde a réussi complètement, et les deux maisons de McCall ont été consumées.

Le témoignage de John Mulherin et de sa femme, les locataires de la maison située au No 48 de la rue Poyefarré, et conséquent les voisins de McCall et de Carr, est surtout accablant pour ceux-ci.

Quand l'alarme a été donnée pour la première fois, vers dix heures et demie du soir, John Mulherin, qui est entré le premier dans la chambre de McCall, a trouvé deux matelas qui brûlaient, et aussi vide des pompiers qui le suivaient et un officier de police du nom de J. D. Foster, il les jeta dans la rue et éteint le feu.—Les personnes qui [illegible] dans la chambre ont découvert alors qu'une armoire était en feu. John Mulherin et un certain John Wood l'ont [illegible] immédiatement et ont trouvé deux [illegible] qui brûlaient, et sous l'armoire un troisième preiller également en feu.

A l'exception des deux oreillers qui s'y trouvaient l'armoire était complètement vide, et lorsqu'on a voulu l'ouvrir, Daniel Carr, qui était entré dans la chambre au moment après les pompiers, a voulu s'y opposer, en disant que le feu ne pouvait pas être là.

J. O. McCall était absent ce soir-là ; il avait été souper au lac avec un de ses amis et avait retenu un appartement à l'Hôtel St-Charles. La veille, la femme de John Mulherin, révélant du marché, avait vu une charrette arrêtée devant la porte de McCall et un homme y porter des paquets volumineux.

Les préventions sont si fortes contre McCall et Carr que le commissaire Gernon a dû exiger de chacun d'eux un cautionnement de $2,000, pour répondre de leur présence à la Cour Criminelle quand ils seront requis de comparaître. McCall a réussi à trouver une caution et a été mis en liberté ; mais Carr n'a pas en autant de succès.

Nous apprenons que le pseudo-gouverneur Kellogg a gagné la propriété de l'Hôtel [illegible] Orléans, situé, au coin des rues Conti et Chartres, qu'il a été récemment à payer une amende de $200 et à perdre sa licence.

Hier matin, vers onze heures et demie, madame Thomas Brown, demeurant au No 87 de la rue Banane, ayant voulu faire du feu dans sa cuisine, en versant de l'huile de charbon sur les flammes, a été grièvement brûlée, ainsi que sa petite fille, âgée d'un an, qu'elle tenait dans ses bras.

☞ Incroyable ! le bon marché du Eld E. Lee. Chapeaux Panama et paille pour hommes et pour enfants.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Nous avons reçu hier des journaux de France jusqu'au 29 mai.

Les séances de l'Assemblée du 26 et du 27 mai n'ont offert d'autre intérêt que l'annonce de la formation du ministère et la lecture de la lettre d'acceptation du maréchal Mac-Mahon et du message, documents que nous avons publiés. Le 27, M. Thiers est venu prendre place comme député sur les bancs du centre-gauche ; son entrée a été saluée par les applaudissements de la gauche.

Nous empruntons aux journaux du 28 et du 29 les nouvelles suivantes :

Les trois dernières personnes qui, dans la soirée de vendredi, affirmaient M. Thiers dans ses résolutions malheureuses, sont MM. Barthélémy Saint-Hilaire, de Girardin et Grévy.

Le Message du président de la République a été rédigé en conseil des ministres, sur la demande du maréchal de Mac-Mahon. Le duc de Magenta a déclaré que la rédaction d'un Manifeste politique signalerait au cabinet, et qu'il s'aperçoit lorsque ce qui serait l'expression du sentiment de la majorité.

Deux circulaires ont été adressées, en vertu d'être, l'une aux préfets et l'autre aux agents diplomatiques. Il avait d'abord été question de les joindre au Message, afin de bien faire connaître au pays quelle ligne de conduite le gouvernement entendrait tenir ; mais on a réfléchi que la production de ces documents serait plus opportune à l'heure où la gauche tiendrait à interpeller le gouvernement sur sa politique. Ces deux circulaires servirent de réponse.

M. le comte Rampont, ancien président du centre gauche, a déclaré que lui et ses amis étaient décidés à voter avec le gouvernement, à la suite du Message d'hier, dont la politique est essentiellement conservatrice.

La *Presse* annonce que MM. Raoul Duval, Johnston, le marquis de Castellane, ont déposé entre les mains de M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, une proposition, aux termes de laquelle les dispositions des dernières lois constitutionnelles régissant la responsabilité du Président de la République et son rapports avec l'Assemblée, seraient modifiées dans le sens de la Constitution de 1848.

Le président communiquerait avec l'Assemblée par voie de message, mais sa responsabilité serait d'une toute autre nature que celle de son cabinet.

Le Conseil des ministres doit délibérer sur cette proposition, dans sa prochaine réunion.

—Lundi, dans la journée, M. Thiers a eu de longue, très longue conférence avec M. Jules Grévy.

Le *Journal des Débats* raconte que M. Thiers, en recevant l'ex-président de l'Assemblée nationale, lui aurait dit en riant : " Eh bien ! voici les deux présidents déchus !" A quoi M. Jules Grévy répondit, avec la même bonne humeur : "Oui, mais ils ne portent tous les deux fort bien !"

La conversation n'a pas tardé à devenir sérieuse, et, sans être indiscrète, nous pouvons apprécier qu'elle a roulé tout entière sur la campagne d'opposition constitutionnelle que le parti républicain va entreprendre, sous leur commandement, contre la coalition actuellement au pouvoir.

" Ajoutons seulement, dit l'*Opinion nationale*, que M. Grévy et M. Thiers, à la fin de cet entretien, n'avaient rien perdu de la bonne humeur du commencement, et n'avaient, en se quittant, rien moins que l'air de désespérer de la République."

C'est bien mieux que M. Thiers, dont la présence au Parlement n'a jamais été plus indispensable qu'en ces graves circonstances, a fait sa rentrée à la Chambre.

Il a siégé au centre gauche.

On attribue à M. Thiers un mot, qui prouve que l'ex-Président de la République, redevenu simple député, n'est rien moins que disposé à garder le silence.

Comme on venait lui annoncer que sa détention était acceptée par la Chambre : " Eh bien ! dit-il, avec ce sourire qu'on lui connaît, je saurai plus bonin de demander la parole vingt-quatre heures d'avance."

La *Patrie* dit ce qui suit à propos des nominations préfectorales :

La liste des changements dans les préfectures, qui a paru ce matin au *Journal officiel*, est que nous publions plus loin, est celle que M. de Goulard a présentée, et que M. Thiers refusait d'adopter.

On a en très peu de modifications à y apporter, et le nouveau ministère a compris de la faire décréter, en la datant du 26, c'est-à-dire du premier jour de son entrée en fonctions.

Il reste à faire maintenant tout un travail complémentaire pour épurer le personnel des préfets et des sous-préfets. On y procédera avec soin, sans précipitation, mais avec la résolution bien ferme de donner au pays des fonctionnaires honorables et conservateurs.

Plusieurs membres de la droite ont l'intention de déposer une proposition tendant à demander à l'Assemblée nationale de statuer sur la validité de l'élection de M. Rane que lorsque la justice aura suivi son cours et se sera prononcée en dernier ressort sur les faits reprochés à M. Rane.

Nous empruntons au *Journal du Hâvre* les dépêches suivantes :

Paris, 27 mai.

Le Message du maréchal de Mac-Mahon a été, dit-on, rédigé, hier matin, en conseil des ministres. C'est M. le duc de Broglie qui en est l'auteur.

Quoi, d'après le *Figaro*, la liste des préfets et sous-préfets qui aurait adressé leur démission aux journaux :

" Tenaille-Saligny, préfet radical, de la Charente-Inférieure ; Paul Dumarest, préfet radical, du Jura ; Charles Ferry, préfet républicain, de la Haute-Garonne ; Cannechasse, préfet républicain du Cher ; Gerry, préfet radical, d'Alger ; Ribière, préfet radical, de l'Yonne ; Hendlé, préfet républicain, du Loir-et-Cher ; Gaillard, préfet radical, de la Corse ; Jules Mahieu, préfet républicain, d'Orne ; Camille Sée, sous-préfet républicain, de Saint-Denis ; Louis Amiot, sous-préfet de Saint-Marcellin ; Chapron, sous-préfet de Saintes ; Pineau, sous-préfet de Jonzac."

De son côté, la feuille bonapartiste le *Gaulois*, publie les lignes suivantes :

" Au ministère de l'intérieur, on s'attendait immédiatement à l'œuvre pour préparer la réforme du personnel préfectoral.

" Parmi les préfets qui, plus que probablement, seront " appelés à d'autres fonctions," nous pouvons citer : MM. Jaupin, préfet de la Marne, et Pomel, préfet de M. Jules Simon ; Charles Ferry, préfet de Toulouse, frère de Jules Ferry, ambassadeur de France à Athènes ; Tenaille-Saligny, ex-avocat inoccupé à la Cour de cassation, ex-maire de l'arrondissement de Paris, ami de l'ex-président du conseil ; Cannechasse, préfet de la Nièvre ; de la Charente-Inférieure de par la grâce de M. Hérisson. Le préfet du Cher, sera remplacé par les Saintoie le petit, Chapron, préfet de Saintes, et M. Bonnet, sous-préfet de Saint-Jean-d'Angely, tous deux amis de M. Gambetta, qui viennent de rentrer. M. le préfet de la Charente-Inférieure [illegible] M. le préfet de la Haute-Savoie, l'ami dévoué des frères et amis de Thonon et de Bonneville. (M. Philippe, si la majorité avait appartenu, le 24 mai, à la gauche, aurait été envoyé comme préfet à Perpignan) ; MM. Cyprien Chaix, préfet des Hautes-Alpes ; Andoy, préfet de l'Aisne ; les préfets des Pyrénées-Orientales, de Vaucluse, etc., etc., feront évidemment partie de ce mouvement qui comprendra au moins cent quarante à cent cinquante mises en disponibilité de sous-préfets."

Paris, 28 mai.

On assure que M. Devès, préfet de la Gironde, est nommé préfet de la Seine, MM. Hennemondant et Mathieu Bodet ayant refusé l'offre qui leur a été faite de la succession de M. Chamaillard.

On dit que plus le comte d'Hannoville, C'est le comte d'Harcourt qui va être nommé chef du cabinet du maréchal de Mac-Mahon.

Les rédacteurs en chef du *XIXe Siècle* et du *National* ont été appelés hier au parquet, à Paris, au sujet d'articles publiés dans ces deux journaux depuis la détention de M. Thiers.

On assure que le maréchal Mac-Mahon voulait qu'un membre de l'Assemblée nationale appartenant au centre gauche, entrât dans le cabinet.

Plusieurs journaux parlent différemment des incidents qui ont signalé la précédente séance de la soirée de samedi.

On raconte, notamment, que M. de Tillancourt aurait annoncé à M. Thiers le vote de la majorité, et qu'il en aurait exhibé une sorte de quittance à la main, que le Président de l'Assemblée nationale aurait déchirée.

Il reste à savoir si, à l'avenir, les députés amis de M. Thiers sont, après le vote qui a eu lieu, le Président de la République, pour le consulter périodiquement, venus témoigner à M. le Président de la République leur [illegible] M. de Tillancourt était [illegible] ce rôle qu'on lui a prêté.

Dans la [illegible] la majorité [illegible] contre M. Léon Say [illegible] M. Pouyer-Quertier, qui [illegible] la [illegible] de son, que ce qu'il a fait [illegible] depuis, qu'il conservera l'amitié pour lui, [illegible] que les ministres [illegible] les modérés, et que [illegible] les [illegible] plus sérieux [illegible].

On [illegible] qu'il [illegible] préparer un grand [illegible] ministériel judiciaire.

L'extrême gauche serait, paraît-il, renoncé à son interpellation.

On parle de la présence à Paris du prince Napoléon.

M. Pierre Lebrun, membre de l'Académie française, est mort, hier à Paris, d'une attaque d'hypopleurie. Ses obsèques auront lieu, jeudi matin, 29 mai.

C'était le jour marqué pour la réception publique de M. Littré. En présence du deuil qui vient de la frapper, l'Académie a décidé que cette [illegible] aura lieu le jeudi suivant, 5 juin.

[illegible]

Nous avons reçu hier des journaux de France jusqu'au 29 mai.

Les séances de l'Assemblée du 26 et du 27 mai n'ont offert d'autre intérêt que l'annonce de la formation du ministère et la lecture de la lettre d'acceptation du maréchal Mac-Mahon et du message, documents que nous avons publiés. Le 27, M. Thiers est venu prendre place comme député sur les bancs du centre-gauche ; son entrée a été saluée par les applaudissements de la gauche.

Nous empruntons aux journaux du 28 et du 29 les nouvelles suivantes :

Les trois dernières personnes qui, dans la soirée de vendredi, affirmaient M. Thiers dans ses résolutions malheureuses, sont MM. Barthélémy Saint-Hilaire, de Girardin et Grévy.

Le Message du président de la République a été rédigé en conseil des ministres, sur la demande du maréchal de Mac-Mahon. Le duc de Magenta a déclaré que la rédaction d'un Manifeste politique signalerait au cabinet, et qu'il s'aperçoit lorsque ce qui serait l'expression du sentiment de la majorité.

Deux circulaires ont été adressées, en vertu d'être, l'une aux préfets et l'autre aux agents diplomatiques. Il avait d'abord été question de les joindre au Message, afin de bien faire connaître au pays quelle ligne de conduite le gouvernement entendrait tenir ; mais on a réfléchi que la production de ces documents serait plus opportune à l'heure où la gauche tiendrait à interpeller le gouvernement sur sa politique. Ces deux circulaires servirent de réponse.

M. le comte Rampont, ancien président du centre gauche, a déclaré que lui et ses amis étaient décidés à voter avec le gouvernement, à la suite du Message d'hier, dont la politique est essentiellement conservatrice.

La *Presse* annonce que MM. Raoul Duval, Johnston, le marquis de Castellane, ont déposé entre les mains de M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres, une proposition, aux termes de laquelle les dispositions des dernières lois constitutionnelles régissant la responsabilité du Président de la République et son rapports avec l'Assemblée, seraient modifiées dans le sens de la Constitution de 1848.

Le président communiquerait avec l'Assemblée par voie de message, mais sa responsabilité serait d'une toute autre nature que celle de son cabinet.

Le Conseil des ministres doit délibérer sur cette proposition, dans sa prochaine réunion.

—Lundi, dans la journée, M. Thiers a eu de longue, très longue conférence avec M. Jules Grévy.

Le *Journal des Débats* raconte que M. Thiers, en recevant l'ex-président de l'Assemblée nationale, lui aurait dit en riant : " Eh bien ! voici les deux présidents déchus !" A quoi M. Jules Grévy répondit, avec la même bonne humeur : "Oui, mais ils ne portent tous les deux fort bien !"

La conversation n'a pas tardé à devenir sérieuse, et, sans être indiscrète, nous pouvons apprécier qu'elle a roulé tout entière sur la campagne d'opposition constitutionnelle que le parti républicain va entreprendre, sous leur commandement, contre la coalition actuellement au pouvoir.

" Ajoutons seulement, dit l'*Opinion nationale*, que M. Grévy et M. Thiers, à la fin de cet entretien, n'avaient rien perdu de la bonne humeur du commencement, et n'avaient, en se quittant, rien moins que l'air de désespérer de la République."

C'est bien mieux que M. Thiers, dont la présence au Parlement n'a jamais été plus indispensable qu'en ces graves circonstances, a fait sa rentrée à la Chambre.

Il a siégé au centre gauche.

On attribue à M. Thiers un mot, qui prouve que l'ex-Président de la République, redevenu simple député, n'est rien moins que disposé à garder le silence.

Comme on venait lui annoncer que sa détention était acceptée par la Chambre : " Eh bien ! dit-il, avec ce sourire qu'on lui connaît, je saurai plus bonin de demander la parole vingt-quatre heures d'avance."

La *Patrie* dit ce qui suit à propos des nominations préfectorales :

La liste des changements dans les préfectures, qui a paru ce matin au *Journal officiel*, est que nous publions plus loin, est celle que M. de Goulard a présentée, et que M. Thiers refusait d'adopter.

On a en très peu de modifications à y apporter, et le nouveau ministère a compris de la faire décréter, en la datant du 26, c'est-à-dire du premier jour de son entrée en fonctions.

Il reste à faire maintenant tout un travail complémentaire pour épurer le personnel des préfets et des sous-préfets. On y procédera avec soin, sans précipitation, mais avec la résolution bien ferme de donner au pays des fonctionnaires honorables et conservateurs.

Plusieurs membres de la droite ont l'intention de déposer une proposition tendant à demander à l'Assemblée nationale de statuer sur la validité de l'élection de M. Rane que lorsque la justice aura suivi son cours et se sera prononcée en dernier ressort sur les faits reprochés à M. Rane.

Nous empruntons au *Journal du Hâvre* les dépêches suivantes :

Paris, 27 mai.

Le Message du maréchal de Mac-Mahon a été, dit-on, rédigé, hier matin, en conseil des ministres. C'est M. le duc de Broglie qui en est l'auteur.

Quoi, d'après le *Figaro*, la liste des préfets et sous-préfets qui aurait adressé leur démission aux journaux :

" Tenaille-Saligny, préfet radical, de la Charente-Inférieure ; Paul Dumarest, préfet radical, du Jura ; Charles Ferry, préfet républicain, de la Haute-Garonne ; Cannechasse, préfet républicain du Cher ; Gerry, préf